## Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (25) Janvier 2021 se tenait à 18h15 au Centre municipal Viateur Labonté la séance extraordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Considérant la situation reliée à la COVID-19, les séances du Conseil municipal se tiennent à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

La séance a eu lieu par conférence téléphonique.

Assiste à la séance, Mme la Mairesse Sonia Bérubé et Chantal Boucher à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Steve Soucy : Absent Manon Landry : Présente André Fournier : Présent Raynald Bérubé : Présent Myriam Morissette : Absente Simon-Yvan Caron : Présent

#### 1. Accueil

La séance est ouverte à 18h15 Madame la Mairesse souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

# 2. <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #21-17</u>

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

# 3. Attestation de la fin des travaux – RIRL-2017-748, Réfection du 8e Rang Est RÉSOLUTION #21-18

Considérant Que la municipalité de La Rédemption a reçu une entente de contribution financière de la part du MTQ pour la réalisation des travaux du projet RIRL-2017-748, Réfection du 8e rang Est;

Considérant Que les travaux sont terminés;

Considérant Que la municipalité désire recevoir cette contribution financière;

En conséquence,

Sur une proposition de André Fournier appuyée par Manon Landry, il est résolu à l'unanimité Que la municipalité atteste de la fin des travaux du projet RIRL-2017-748;

Que la municipalité autorise PF Service Conseil inc. à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTQ en lien avec ces travaux.

### 4. <u>Levé de la séance</u> <u>Résolution#21-19</u>

Il est proposé par Simon-Yvan Caron, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de lever la séance à 18h20.

Je, Sonia Bérubé, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

\_\_\_\_\_

Sonia Bérubé, Mairesse

Chantal Boucher directrice générale et secrétaire trésorière intérim